



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-608

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes**

75-2021-11-05-00002 - Arrêté préfectoral composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 26 novembre 2021 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-11-05-00002

Arrêté préfectoral composant la commission  
chargée de veiller à la régularité du scrutin et de  
proclamer les résultats à l'occasion de l'élection  
des juges du tribunal de commerce de Paris du  
26 novembre 2021

**Arrêté préfectoral n°**  
**composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à**  
**l'occasion de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 26 novembre 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce et, notamment, ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011, relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2021-10-26-00005 relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 26 novembre 2021 ;

Vu l'ordonnance de désignation du 4 novembre 2021 par le premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu la note du 23 août 2021 relative à l'organisation de l'élection annuelle 2021 des juges des tribunaux de commerce en application de l'article L.723-11 du Code de commerce ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**A R R Ê T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du premier tour de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris fixé le 26 novembre, est composée comme suit :

Le mardi 9 novembre 2021, validation des bulletins de vote des candidats :

Président Titulaire	Madame Brigitte BRUN LALLEMAND 1 <sup>ère</sup> présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris
Président suppléante	Madame Valérie GEORGET Conseillère à la Cour d'appel de Paris
Membre titulaire	Madame Pascale LADOIRE-SECK Vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris
Membre suppléant	Madame Violette BATY Vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris

Membre titulaire désigné par le préfet	Madame Aïssatou DIENE Cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris
Membre suppléant désigné par le préfet	Madame Katia AYADI Adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris

Le lundi 15 novembre 2021, validation des bulletins de vote des candidats :

Président Titulaire	Madame Marie-Annick PRIGENT Présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris
Président suppléante	Madame Déborah CORICON Conseillère à la Cour d'appel de Paris
Président suppléante	Madame Camille LIGNIERES Conseillère à la Cour d'appel de Paris
Membre titulaire	Madame Frédérique MAREC 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente adjointe au Tribunal judiciaire de Paris
Membre suppléant	Madame Laure BERNARD Vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris
Membre titulaire désigné par le préfet	Madame Aïssatou DIENE Cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris
Membre suppléant désigné par le préfet	Madame Katia AYADI Adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris

Le vendredi 26 novembre 2021, opération de dépouillement et de recensement des votes du premier tour du scrutin :

Président Titulaire	Madame Brigitte BRUN LALLEMAND 1 <sup>ère</sup> présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris
Président suppléante	Madame Sandrine GIL Conseillère à la Cour d'appel de Paris
Membre titulaire	Madame Emilie CHAMPS Vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris
Membre suppléant	Monsieur Eric VIVIAN Vice-président au Tribunal judiciaire de Paris
Membre titulaire désigné par le préfet	Madame Aïssatou DIENE Cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris
Membre suppléant désigné par le préfet	Madame Katia AYADI Adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris

Le secrétariat de ces commissions est assuré par un greffier du Tribunal de commerce de Paris. A défaut de greffier, il appartient au premier président de la Cour d'appel de Paris d'organiser le secrétariat de la commission.

**Article 2** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le 5 novembre 2021

**Le préfet,**

**SIGNÉ**

**MARC GUILLAUME**